

Le 7 août 2020

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

site internet : www.colembert.fr

3ème Lettre du Conseil 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente le 3 juillet 2020, à 20 heures.

Tous les membres élus étaient présents.

I - Approbation du Procès Verbal du 28 mai 2020

Il n'y a pas de remarque, il est approuvé à l'Unanimité

II - Délégué au Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale

Jean Patrick COQUERELLE

III - Représentants au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Le Conseil Décide de fixer à 8 le nombre de représentants et élisent Mesdames Sophie DENIS, Jacqueline LEMAIRE, Jocelyne SAINT MAXENT et Monsieur Jean Christophe SERGENT

IV - Délégué Fédération Départementale de l'Energie (FDE)

Jean-Patrick COQUERELLE

V - Délégué Centre National d'Actions Sociales (CNAS)

Jean Christophe SERGENT

VI - Délégué Correspondant Défense

Olivier de LAURISTON

VII - Commission d'Appel d'Offres

Titulaires: Sophie DENIS, Jean Christophe SERGENT, Thierry CAZIN

Suppléants: Jacqueline LEMAIRE, Olivier de LAURISTON, Patrice BUTEZ

VIII - Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire explique que l'administration fiscale désignera 6 titulaires et 6 suppléants extraits de la liste des contribuables du village.

IX- Désignation d'un Coordonnateur Communal

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population interviendra en 2021 et qu'il convient de désigner un responsable des opérations.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, désigne Madame Amélie BOURBIAUX comme coordonnatrice, chargée de la préparation et de l'organisation des enquêtes.

X - Désignation des Conseillers Municipaux membres des Commissions

Commission Travaux animée par Jean Christophe SERGENT : Géraldine VERLIE, Patrice BUTEZ, Jean-Patrick COQUERELLE et Michel CREPIN

Commission des Finances animée par Thierry CAZIN : Sophie DENIS, Jean Christophe SERGENT, Olivier de LAURISTON et Patrice BUTEZ

Commission Patrimoine et Conformité des Locaux animée par Olivier de LAURISTON : Jocelyne SAINT-MAXENT, Géraldine VERLIE, A RAKOTOMAVO et Pascal RETAUX

Commission Fêtes et Animations animée par Patrice BUTEZ : Emilie DEHEUL, Marie PARISSEAUX, Jean-Patrick COQUERELLE et Michel CREPIN.

Commission recrutement pour le centre de loisirs animée par Sophie DENIS : Emilie DEHEUL et Géraldine VERLIE

XI - Autorisation de poursuites

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée la nécessité d'autoriser Monsieur le Trésorier de Desvres à effectuer les poursuites, commandements et saisies concernant les redevables des produits locaux communaux.

A l'Unanimité le Conseil Approuve.

XII - Délégué Sécurité Routière : Michel CREPIN

XIII - Indemnité du Trésorier

Considérant l'aide apportée pour la tenue des comptes et les conseils divers, le Conseil Approuve à l'Unanimité le versement de l'indemnité accordée à Monsieur Jacky LEVEUGLE, Trésorier.

XIV - Centre de Loisirs

Monsieur le Maire explique que les communes voisines de Belle-Houllefort, Henneveux, Le Wast et Nabringhen participent à la prise en charge des frais d'organisation du centre de loisirs, modérant ainsi la facture pour l'accueil des enfants de leur village.

Il propose à l'Assemblée de fixer la rémunération des animateurs, du directeur et le montant de la participation communale allouée aux bénévoles.

A l'Unanimité le Conseil Municipal Approuve.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les tarifs comme suit :

Pour les Colembertois

- 20 €/semaine pour un enfant
- 17€/semaine par enfant à partir de 2 enfants de la même famille

Pour les extérieurs

- 40 €/semaine pour un enfant
- 34 €/semaine par enfant à partir de 2 enfants de la même famille

Il passe la parole à Madame Sophie DENIS, Adjointe déléguée, qui informe l'Assemblée de l'ouverture du centre de loisirs, du 27 juillet au 21 août.

Compte tenu de la crise sanitaire, elle précise qu'un protocole sera mis en place afin de respecter les gestes barrière mais que le camping et la fête de fin de centre ne pourront être organisés.

XV - Conventions avec l'Ecole

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer les conventions y compris celles concernant les heures de surveillance des professeurs.

A l'Unanimité l'Assemblée Approuve.

XVI - Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal Adopte à l'Unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2020, arrêté comme suit

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	815 909.82 €	815 909.82 €
Résultat de fonctionnement reporté 2019		212 048.82 €
TOTAL	815 909.82 €	1027958.64 €

INVESTISSEMENT	698 074.25 €	698 074.25 €
TOTAL	698 074.25 €	698 074.25 €

XVII - Subventions

L'Assemblée Approuve à l'Unanimité le montant des subventions allouées aux associations dont le détail est consultable en mairie.

XVIII - Salle Polyvalente

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de la salle polyvalente à compter du 01/01/2022, à savoir :

Pour la grande salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert, les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) et les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse)..... 380.00 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 550.00 €

Pour la petite salle :

- pour les particuliers domiciliés fiscalement à Colembert, les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...) et les professions libérales de la Commune (vaisselle incluse) 290.00 €
- pour les particuliers parrainés (vaisselle incluse)..... 430.00 €
- pour les réunions 165.00 €

Forfait Nettoyage de la salle : 115 €

Ce forfait n'est pas destiné aux particuliers et concerne exclusivement les réunions sans restauration.

L'ensemble de ces tarifs sera applicable dès le 01^{er} janvier 2022.

La salle polyvalente pourra être mise à disposition gratuitement pour :

- les Associations du Village et Communautaires,
- le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de Desvres-Samer,
- le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- le Syndicat des eaux

XIX - Tarifs Péricolaires

Le Conseil Municipal décide des tarifs du ramassage scolaire, de la cantine et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2020, établis comme suit (tableau joint) :

XX - Taux des Taxes Directes Locales

A l'Unanimité l'Assemblée décide de reconduire les taux suivants pour l'année 2020 :

- Taxe foncière bâti : 23,04 %
- Taxe foncière non bâti : 45,48 %

XXI - Revente de Matériel

Monsieur le Maire demande l'autorisation de revendre le matériel communal inutilisé.

A l'Unanimité, le Conseil Approuve.

XXII - Redevance du Domaine Public

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de fixer la redevance à **15 € par mois**.

XXIII - Cimetière

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, décide de fixer les tarifs pour la durée du mandat, excepté dans le cadre d'une nouvelle acquisition de caveaux (tableau joint).

XXIV - Conseil d'Administration du FLACC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le FLACC « Fêtes, Loisirs, Animations, Culture à Colembert » est une association déclarée par application de la loi de 1901.

Dans les statuts il est stipulé que le conseil d'administration est dirigé par :

- Au moins deux conseillers municipaux, désignés par les Conseil Municipal, pour la durée du mandat,
- Trois membres élus pour 3 ans par l'assemblée générale, rééligibles.

Le Conseil Municipal désigne à l'Unanimité : Emilie DEHEUL et Patrice BUTEZ

XXV- Commission Liste Electorale

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place, depuis 2019, d'un répertoire électoral unique (REU). Il précise que depuis cette date la commission communale de révision des listes électorales est supprimée.

Dorénavant, une commission de contrôle est chargée de statuer.

Cette commission est composée :

- d'un délégué de l'administration,
- d'un délégué de justice,
- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau.

Il précise que le représentant de la commune ne peut être le maire, ni un adjoint ou un conseiller municipal titulaire d'une délégation.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal désigne Madame Jacqueline LEMAIRE.

XXVI - Questions Diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la panne survenue sur le tracteur.

Dans l'attente de savoir si la réparation est ou non permise, il sollicite l'autorisation d'utiliser le tracteur de M. Joël SERGEANT, en précisant que le matériel est dûment assuré.

- Il indique au Conseil que la Commune a bénéficié d'un don de mobilier de bureau offert par un habitant du village.
- Madame Sophie DENIS, Adjointe Déléguée, informe le Conseil de la distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 et de la remise des livres de prix à l'ensemble des élèves fréquentant l'école.

Elle rappelle que la reprise des cours a été organisée le 11 mai puis le 22 juin 2020 pour près de 100 % de l'effectif total.

Pour la rentrée de septembre 2020, 27 départs et 14 entrées sont enregistrés.

Elle précise que 5 enfants participent au stage de réussite organisé en juillet puis en Août.

- Monsieur Jean Christophe SERGENT, 1^{er} Adjoint, indique le planning d'entretien des voiries communales.
- Il expose le bureau du syndicat des eaux de Colembert, renouvelé suite aux élections :
Président : André GOUDALLE, Maire de Wirwignes,
Vice-Présidents : Christophe GUCHE (finances), Maire de Bellebrune,

Christian PRUVOST (travaux), Adjoint au Maire d'Henneveux .

- Monsieur Patrice BUTEZ, Conseiller Délégué, précise que compte tenu de la crise sanitaire et des restrictions imposées la traditionnelle fête du 14 juillet ne pourra être organisée.
- Monsieur le Maire ajoute qu'il attend avec impatience les nouveaux protocoles sanitaires afin de faciliter la reprise des animations communales et associatives, dans le respect de la santé des uns et des autres.